

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2010-221 du 5 octobre 2010 modifiant la décision DG n° 2010-140 du 29 juillet 2010 portant nomination au groupe de travail réseau national d'hémovigilance à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : SASM1030854S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1221-13, L. 5311-1, R. 1221-22 et suivants et D. 5321-7 et suivants ;
Vu l'arrêté du 9 avril 2010 portant nomination à la Commission nationale d'hémovigilance ;
Vu la décision DG n° 2009-124 du 17 juillet 2009 portant création à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé du groupe de travail réseau national d'hémovigilance ;
Vu la décision DG n° 2010-140 du 29 juillet 2010 portant nomination au groupe de travail réseau national d'hémovigilance à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de la décision DG n° 2010-140 susvisée est modifié comme suit :
Au lieu de « M. MONTCHARMONT (Pierre) », lire « M. MONCHARMONT (Pierre) ».

Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 5 octobre 2010.

Le directeur général,
J. MARIMBERT